

TROPHEE DES 2 SAVOIES JEUNES

EPREUVE COMPTANT POUR LE MERITE NATIONAL JEUNES.

**Mercredi 19 et jeudi 20 avril 2023
Golf d'AIX LES BAINS**

Conditions de participation :

L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans le(s) département(s) concerné(s), titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et ayant attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Forme de jeu :

Stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Conditions de participation :

Catégorie Sportive	Âge	Index requis
U12	12 ans et moins	< 36
Benjamin(e)	13-14 ans	< 36
Minime	15-16 ans	< 36

Le comité organisateur pourra revoir, uniquement à la baisse, les limites d'index ci-dessus.

Départs et Longueurs :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Engagement :

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition ne doivent pas dépasser 40 euros. L'inscription des joueurs sera faite par leur club de licence via extranet (<http://xnet.ffgolf.org>).

Clôture des inscriptions : le jeudi 13 avril 2023 à minuit

Conditions particulières :

Reconnaissance possible 7 jours avant la compétition. Réservation obligatoire de départ auprès du golf. Pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation des chariots électriques et des instruments de mesure de distance ne sont pas autorisés. Pour les U12, chariot obligatoire.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) doivent se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Suiveurs de parties : Les parties de U12 devront être suivies. Chaque club inscrivant des jeunes à cette épreuve doit envoyer au comité la liste des bénévoles présents sur place et disponibles pour assurer le rôle de suiveur.

Classement :

A minima, les 3 premiers scores brut de chaque catégorie seront primés.

Départage :

En cas d'égalité pour un titre dans une catégorie, il sera organisé un play-off en trou par trou.

Comité de l'épreuve :

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant du ou des comités départementaux, et de l'arbitre ou de l'OBEC désigné.

Loïc LANDOAS
PRO- Entraîneur

Pascal BARON
Président CD74

Jean Paul SIVERA
Président CD73